

- SAINT ROMAIN LACHALM -

ECHOS

DE NOS

SAPINS



SERVICES MUNICIPAUX

Secrétaire de mairie : Madame GUILLAUMOND Nicole.

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- le lundi de 14 h 30 à 17 h 30
- le mardi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30
- le jeudi de 9 h à 11 h 30
- le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30
- le samedi de 9 h à 11 h 30

Téléphone de la mairie : 61.00.08

- Maire : M. DU PELOUX G. Téléphone : 61.03.29
Permanence tous les samedis de 10 h à 12 h.

- Adjoints : M. CLAPEYRON L. Téléphone 61.09.48
M. ROUCHON J.F. 61.14.08
M. RASCLE J.G. 61.09.32
Permanence tous les samedis de 10 h à 12 h
En cas d'urgence ou de besoin, les adjoints sont à votre disposition.

- Assistante Sociale : Madame ABEL. Téléphone 16.77.56.29.30
Permanence un jeudi par mois.

Les commissions municipales.

Commission des bâtiments et de l'urbanisme :

- M. ROUCHON J.F.
- M. TEYSSIER A.
- M. RASCLE M.
- M. ROYON J.
- M. DIGONNET H.

Commission financière et du budget :

- Mme PAULET M.
- Mme RASCLE C.
- M. TEYSSIER A.
- M. BRUNON J.

Commission des chemins :

- M. CLAPEYRON L.
- M. CHARRAS J.
- M. EPALLE C.
- M. MANEVY M.

Commission du Permis de construire :

- M. ROUCHON J.F.
- M. CLAPEYRON L.
- M. TEYSSIER A.
- M. EPALLE C.
- Mme PAULET M.

Commission des affaires sociales et culturelles :

- M. DIGONNET H.
- M. GUILLAUMOND J.
- M. RASCLE J.G.
- Mme RASCLE C.
- M. BRUNON J.

LE MOT DU MAIRE

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à chacun et chacune d'entre vous, à l'occasion de ce premier bulletin municipal.

Nous vivons dans un monde qui, 24 heures sur 24, nous inonde d'informations de toutes sortes : journaux, radios, télévision ne nous laissent rien ignorer de ce qui se passe sur notre vaste planète.

Sommes nous cependant bien informés sur notre "petit monde" de St Romain ?

En lançant cet "ECHOS DE NOS SAPINS", votre conseil municipal voudrait plus modestement :

- vous INFORMER sur les affaires de la commune et vous RENDRE COMPTE du mandat que vous nous avez confié. Pour cela, nous vous dirons, au fil de chaque bulletin, comment s'équilibre notre budget, quelles sont nos ressources financières, d'où proviennent-elles et l'usage que nous en faisons. Nous vous dirons les projets que nous poursuivons et, aussi, les difficultés que nous rencontrons.

- CREER UN LIEN entre tous. Votre conseil municipal ne doit pas être une tour d'ivoire, impénétrable et secrète ; nous voulons agir pour l'intérêt général. Profitez des informations que nous vous livrerons pour nous faire connaître vos remarques, vos critiques et vos aspirations. Si vous avez des sujets qui peuvent intéresser les lecteurs, les prochains bulletins vous sont ouverts, n'hésitez-pas.

En signant l'acte de naissance de ce premier bulletin, je lui souhaite longue vie et formule l'espoir qu'il devienne un vivant instrument de dialogue entre tous.

Merci à ceux qui l'ont construit,

Merci à tous ceux qui nous aideront à le faire vivre.

LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 1983

Le budget de la commune comprend deux parties distinctes :

- la première : le budget de fonctionnement qui concerne toutes les recettes et dépenses courantes et habituelles.
- la deuxième : le budget d'investissement qui englobe tous les travaux importants de la commune (gros entretien et travaux neufs).

Pour 1983, les chiffres principaux sont les suivants :

I - Budget de fonctionnement.

- - - - -

Il s'élève à un total de 940.000 Frs.

a) Les recettes proviennent :

- des impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti et taxe professionnelle).....	350.000 F
- d'un versement global de l'Etat.....	374.000 F
- des revenus de nos immeubles et salle des fêtes.....	55.000 F
- des produits financiers de nos créances.....	150.000 F
- divers.....	11.000 F
	<hr/>
	940.000 F

b) Les dépenses portent sur :

- les frais de personnel, de gestion générale et les fournitures.....	230.000 F
- les travaux courants d'entretien, électricité, primes d'assurance.....	78.000 F
- les intérêts financiers de nos dettes.....	196.000 F
- les participations diverses (I).....	146.000 F
- divers.....	10.000 F
- solde disponible pour investissements.....	280.000 F
	<hr/>
	940.000 F

(I) participations diverses :

- départementales : Aide sociale, pompiers
- intercommunales : Ramassage des ordures, eau, électricité, école de Lichemiale
- communales : Ecole de St Romain (Subvention à l'O.G.E.C.)

2 - Budget d'investissement.

Il s'élève à un total de 870.000 Frs.

a) les recettes proviennent :

- du disponible sur le budget de fonctionnement.....	280.000	F
- de subventions diverses de l'Etat ou du département.....	70.000	F
- du remboursement par l'Etat de la T.V.A. sur des investissements antérieurs.....	108.000	F
- du remboursement annuel en capital de nos créances.....	77.000	F
- de la vente espérée d'un lot des châtaigniers.....	85.000	F
- de nos emprunts de l'année.....	250.000	F
	<u>870.000</u>	F

b) les dépenses prévues portent sur :

- le remboursement de capital sur nos dettes.....	235.000	F
- les frais d'étude sur le projet de lotissement de "Vinson".....	100.000	F
- les travaux d'entretien de nos chemins.....	135.000	F
- les travaux de gros entretien des bâtiments.....	100.000	F
- les travaux de rénovation du terrain de foot.....	370.000	F
	<u>870.000</u>	F

Parmi des dépenses d'investissement, deux sont importantes et concernent le lotissement de Vinçon et le terrain de foot :

LE LOTISSEMENT DE VINCON

Acheté en 1982 pour une somme de 350.000 F, le terrain a une superficie totale de 60.000 m².

Un projet de lotissement avait été prévu sur une surface de 40.000 m². L'étude de ce projet a été poursuivie au cours de ces derniers mois. Compte tenu de l'importance du projet total, celui-ci sera réalisé en 3 tranches qui s'échelonneront sur 10 à 15 années et représenteront au total 38 lots viabilisés d'une surface moyenne d'environ 730 m².

L'ensemble de ces travaux représenterait aujourd'hui un coût total de 2.000.000 F (200 millions de centimes) comportant les routes d'accès et les chaussées, amenées de l'eau, électricité, téléphone, éclairage public, réseau d'égouts et l'assainissement, des espaces verts et leurs plantations.

Le dossier technique de cet ensemble est actuellement soumis à la Direction Départementale de l'Équipement qui devrait donner son accord avant la fin de l'année.

Sous réserve de cet accord, et de certains problèmes qui restent à résoudre, nous pensons qu'une première tranche de travaux pourrait commencer au printemps 84 et permettre la mise en vente de 12 à 13 premiers lots au cours de l'été.

Nous étudions actuellement le financement de cette tranche. Bien entendu il dépend, pour une grosse part, de la rapidité avec laquelle nous pourrions vendre les premiers lots. C'est là un point très important.

Nous lançons, donc, un appel à toutes les personnes qui seraient intéressées par l'achat d'un lot et leur demandons de bien vouloir prendre contact avec Madame GUILLAUMOND, Secrétaire de Mairie.

Sous réserve du nombre de ces premières inscriptions et des consultations des entreprises, nous pensons que ces lots pourraient être vendus aux environs de 120 F le m².

Il s'agit là d'une première approximation.

LE TERRAIN DE FOOT

Les travaux avaient été commencés en novembre 82 ; ils ont du être interrompus à cause de la neige et du mauvais temps. Les grosses pluies de ce printemps nous ont empêchés de les reprendre ; nous avons profité de cette circonstance pour réexaminer le projet et lancer de nouvelles consultations.

La suite des travaux a été confiée à l'entreprise MOULIN à des conditions de prix améliorées qui nous permettent une importante économie par rapport à nos premières estimations.

Le terrain doit, dorénavant, êtreensemencé ; deux ans seront nécessaires pour que le gazon soit en parfait état.

La société de l'E.S.S.R. a pu trouver un terrain provisoire qui permettra à nos équipes de poursuivre leur entraînement.

SAINT ROMAIN au jour le jour.

Nous souhaiterions dans cette rubrique vous apporter des informations qui vous intéressent tous. Nous avons choisi, pour ce premier bulletin, une information sur la taxe d'habitation et la population de Saint Romain.

Pour les prochains bulletins, si vous avez des suggestions à nous faire connaître, vous pouvez, tout simplement, nous glisser, dans une enveloppe, le petit bulletin réponse ci-joint. Vous pouvez, également, venir nous en parler en vous adressant aux membres du comité de rédaction de ce bulletin.

Mme RASCLE
M. DIGONNET
M. DU PELOUX

Mme PAULET
M. BRUNON

Plus nous serons nombreux, plus nombreuses seront nos idées, meilleur sera notre bulletin dont nous souhaitons qu'il soit un lien entre tous et l'instrument vivant d'une meilleure communication.

D'autre part, et, pour une meilleure information de tous les habitants de la commune, nous convions toutes les personnes intéressées à :

Une réunion générale d'information communale

Le dimanche 11 DECEMBRE 1983 à 10 h 45 à la Salle des Fêtes.

A l'occasion de cette réunion, le Conseil Municipal sera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et noter toutes vos idées ou suggestions. Vous faciliteriez le bon déroulement de cette réunion en nous renvoyant à l'avance le bulletin réponse ci-joint.

VOS IMPOTS : LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation est sans doute l'impôt le plus répandu ; il concerne toute résidence, que vous en soyez propriétaire ou locataire et que celle-ci soit votre résidence principale ou secondaire.

Cette taxe est basée sur "la valeur locative" de l'habitation, cette valeur locative étant déterminée par l'Etat. (Direction des Impôts).

Le montant de cette taxe est réparti entre la commune, le Département, la Région et l'Etat.

C'est votre Conseil Municipal qui fixe le taux d'imposition de la commune. Ce taux, appliqué à la "valeur locative" donne le montant de votre taxe qui sera versée au budget de la commune.

Le Département, la Région et l'Etat font de même pour leur propre compte et c'est l'ensemble de ces taxes qui figurent sur votre feuille d'impôt "taxe d'habitation".

Des abattements sont prévus pour les "personnes à charge". Ils sont, eux aussi, fixés par la commune et le Département, mais, il n'existe aucun abattement pour les résidences secondaires.

Enfin, des "dégrèvements" peuvent être accordés par la Direction des Impôts pour des situations particulières.

Pour notre commune et pour l'année 1983, cet impôt concerne :

- 190 résidences secondaires
- 135 résidences principales sans personnes à charge
- 37 résidences principales avec 1 personne à charge
- 24 résidences principales avec 2 personnes à charge
- 26 résidences avec 3 ou plus personnes à charge

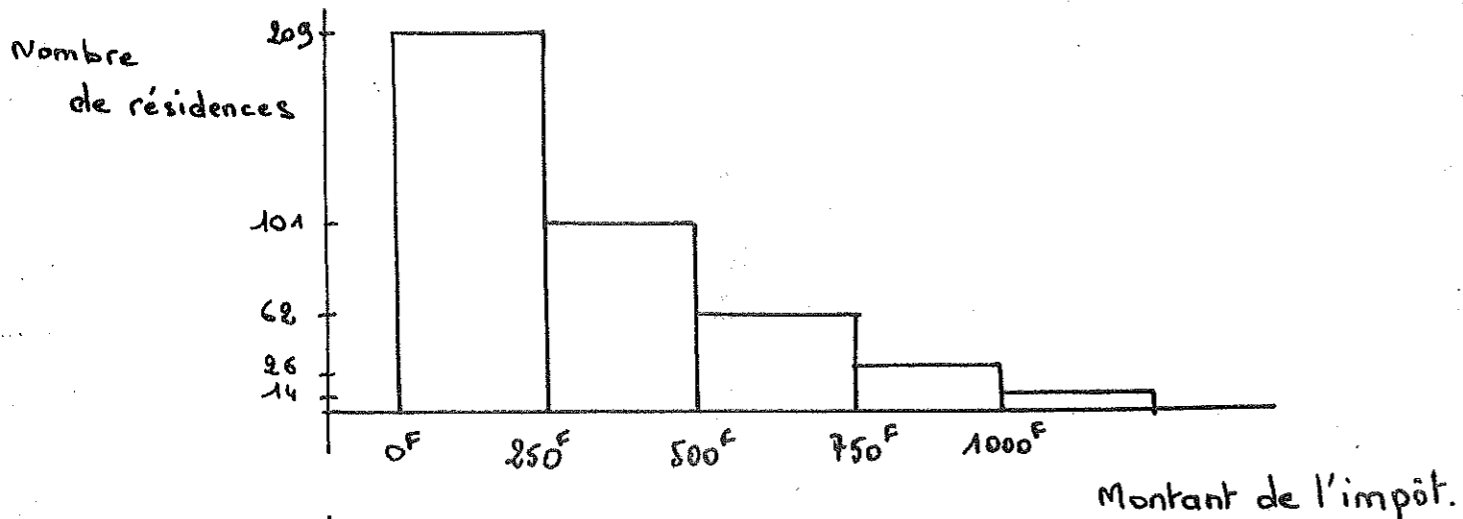
412 résidences.

Le total des feuilles d'impôts que vous avez reçues s'élève à 152.704 francs qui se répartissent ainsi :

Commune	63.401 frs	154 frs	en moyenne par résidence
Département	72.085 frs	175 frs	" "
Région	11.341 frs	28 frs	" "
Etat	5.877 frs	14 frs	" "
TOTAL	<u>152.704 frs</u>	<u>371 frs</u>	en moyenne par résidence
- dégrèvements	13.472		
Effectivement payé	<u>139.232 frs</u>		

Sur ces 412 résidences taxées à une moyenne de 371 francs :

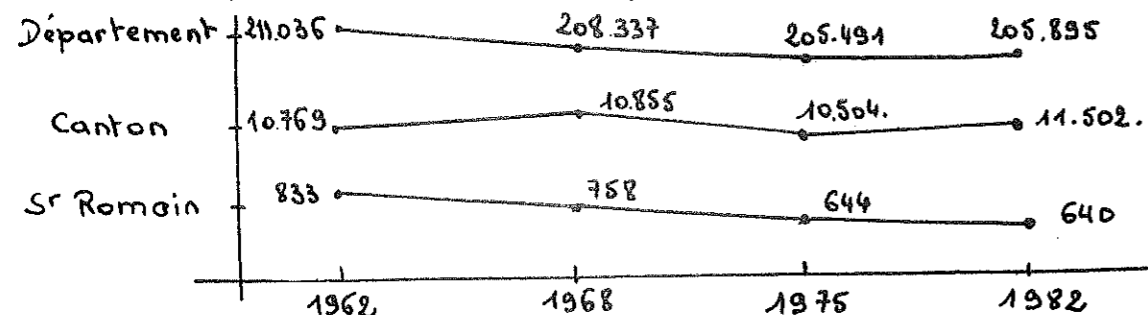
- 209 auront payé - de 250 frs..... 50,8 %
- 101 auront payé entre 250 et 500 frs..... 24,5 %
- 62 auront payé entre 500 et 750 frs..... 15,0 %
- 26 auront payé entre 750 et 1 000 frs..... 6,3 %
- 14 auront payé plus de 1 000 frs..... 3,4 %



ACTUALITES.

La population de notre commune

Au cours des 20 dernières années et selon les chiffres des 4 derniers recensements nationaux, les populations de notre commune, de notre canton de ST DIDIER et de notre département de la HTE LOIRE, ont évolué comme suit :



On constate jusqu'en 1975 la poursuite de la baisse importante de la population amorcée depuis plus d'un siècle (en 1850 notre commune avait environ 1 500 habitants). Depuis 1975 et pour la première fois, on enregistre par contre une stabilisation pour St Romain et pour le Département, et, même une forte progression pour le canton.

Toujours selon le dernier recensement, les 640 habitants de St Romain se répartissent en :

- 409 habitants dans les villages, soit 64 %
- 231 habitants dans "le bourg", soit 36 %

Mais, ces chiffres ne nous donnent pas une image complète de la vie de St Romain, car, ils ne prennent pas en compte toutes les familles de "vacanciers" de plus en plus nombreuses, et, dont beaucoup sont attachées à notre village depuis bien des années. Les taxes d'habitation de la commune recensent 190 résidences secondaires ; c'est un chiffre très important qui permet de penser que notre population double très probablement pendant la période de l'été.

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

L'APEL - L'OGEC

L'école est gérée par l'OGEC qui s'occupe de toute la partie administrative et matérielle pour la bonne marche de l'école.
Le Président est Monsieur PERRON.

Cette association est ouverte à toute personne s'intéressant à la vie de l'école.

L'APEL s'occupe plus spécialement de l'aspect éducatif.
Le Président est Monsieur BRUNON.

Ce sont ces deux associations réunies qui ont organisé la kermesse 1983 et qui profitent de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui ont participé d'une façon ou d'une autre à sa réussite.

Celle-ci avait pour but de financer les travaux entrepris pour rénover l'école maternelle : chauffage central, peintures, abaissement des plafonds, électricité, revêtement de sols, isolation.

Mais, pour solder la facture, il faut déjà prévoir une autre kermesse pour l'an prochain.

A ce sujet, les responsables recherchent :

- des fonds de pelote de laine,
- des chutes de tissus, rubans, skaï et autres articles pouvant servir à la fabrication d'objets variés, pratiques ou décoratifs : pelotes à aiguilles, étuis à peigne, porte-clefs, pense-bêtes et autres ouvrages.

Les personnes disposant de quelques temps libre pendant l'hiver pour tricoter, coudre ou bricoler, peuvent prendre contact avec Madame Rosa RASCLE.

BULLETIN REPONSE

(à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie)

- Quels sujets souhaiteriez-vous voir traiter dans un prochain bulletin ?

.....

- Concernant la vie culturelle de St Romain, quelles suggestions pouvez-vous faire ?

.....

- Avez-vous d'autres idées ou remarques et sur quels sujets ?

.....

- Etes-vous prêts à nous apporter votre aide ? (indiquez-nous vos noms)

.....

.....

LE CLUB DU 3ème AGE

Le club du 3ème age a pour but de permettre à nos aînés de se rencontrer : (Maison Lacour tous les mardis et vendredis) dans une atmosphère d'amitié et de détente pour vaincre la solitude en profitant de la compagnie et de la bonne humeur générale et oublier un moment tous leurs soucis et petits ennuis de santé :

Les messieurs se retrouvent le plus souvent autour d'une partie de cartes en l'arrosant d'un petit verre de rouge, mais on dit que, quelquefois, et même au cours d'une partie captivante, ils se laisseraient volontiers distraire par quelques éclats de rire, venant du côté des dames, réunies autour d'une tasse de café.

Tout en échangeant conseils de tricots et recettes de cuisine, celles-ci profitent de ces moments pour raconter quelques mots d'enfants qui ne manquent ni de piquant, ni de saveur.

Si vos occupations vous laissent quelques loisirs, venez donc renforcer ce groupe de bons vivants dont la Présidente, Madame FAUGIER, vous promet de bons moments et toutes les années un petit repas pris en commun.

NOTE SUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Grâce aux efforts conjugués de douze Communes des Cantons de SAINT-DIDIER-EN-VELAY et de SAINT-GENEST-MALIFAU, le S.I.C.T.O.M. VELAY-PILAT est maintenant en route et la DÉCHARGE CONTROLÉE DU COMBAU A SAINT-JUST-MALMONT a été mise en service le 17 octobre dernier. Sept salariés assurent le service, avec un Chef d'Équipe responsable de la décharge et deux équipes de collecte.

Pendant la période de rodage des nouvelles tournées, tout ne sera pas encore parfait. L'amélioration du service se fera progressivement et sera grandement facilitée en 1984 par l'ACHAT DE CONTENEURS DANS TOUTES LES COMMUNES.

La réussite de cette importante opération dépendra bien sur de l'ORGANISATION DU S.I.C.T.O.M. mais aussi et surtout de la COOPÉRATION DE TOUS LES USAGERS ET DE LEUR DISCIPLINE.

Aussi les Responsables et les Employés du S.I.C.T.O.M. vous demandent à tous de la bonne volonté et le respect absolu des règles de collecte et de dépôt des ordures.

Ils vous en remercient.

RÈGLEMENT DE LA DÉCHARGE INTERCOMMUNALE

Article 1 - LA DÉCHARGE CONTROLÉE INTERCOMMUNALE DE SAINT-JUST-MALMONT est autorisée par l'arrêté préfectoral du 8 décembre 1982.

Article 2 - Elle est RÉSERVÉE AUX SEULS HABITANTS des Communes adhérentes du Syndicat VELAY-PILAT.

Article 3 - L'ACCÈS EN EST INTERDIT à toute personne non autorisée. (Article 21 de l'arrêté préfectoral).

Article 4 - Sont ACCEPTÉS GRATUITEMENT tous les déchets tels que définis à l'article 6 de l'arrêté préfectoral.

Article 5 - Pour tous dépôts, tout usager doit obligatoirement se faire délivrer une AUTORISATION ÉCRITE PAR LA MAIRIE DE SA COMMUNE et remettre cette autorisation au responsable du S.I.C.T.O.M. lors de son entrée à la décharge.

Article 6 - LA RÉCUPÉRATION ET LE CHIFFONNAGE sont strictement interdits. (Article 20 de l'arrêté préfectoral).

Article 7 - Les HORAIRES D'OUVERTURE sont les suivants :

ARTISANS	}	Mardi	8 h. à 12 h.	14 h. à 17 h.
ENTREPRENEURS		Mercredi	—	—
COMMERÇANTS		Judi	—	—
		Vendredi	—	—
PARTICULIERS :		Samedi	8 h. à 12 h.	

Article 8 - Les dépôts d'ordures ou déchets divers se font obligatoirement DANS LE CASIER PRÉVU A CET EFFET AU FOND DU TERRAIN.

Article 9 - TOUTE INFRACTION (dépôt sauvage en dehors du lieu autorisé par exemple) sera sévèrement SANCTIONNÉE AVEC AMENDE ET SAISIE ÉVENTUELLE DES VÉHICULES ayant servi au transport. (Article 10.5 du Code Pénal).

RÈGLEMENT DE LA COLLECTE

Article 1 - SERONT RAMASSÉES TOUTES LES ORDURES MÉNAGÈRES à condition qu'elles se trouvent dans des poubelles d'une capacité maxima de 75 LITRES et d'un poids maximum de 50 kg ou dans des sacs poubelles faits pour cet usage. L'utilisation généralisée de sacs poubelles est très souhaitable car elle permet à la fois d'assurer la rapidité et la propreté du ramassage.

Article 2 - Seront COLLECTÉS ÉGALEMENT lors de chaque ramassage tous les OBJETS ENCOMBRANTS D'ORIGINE MÉNAGÈRE (vieux mobiliers, literies, appareils ménagers hors d'usage...) à condition d'aider les Éboueurs à les placer dans le camion-benne.

Article 3 - Sont EXCLUS DU RAMASSAGE tous les déchets de démolition ou déchets trop volumineux (carcasses de voitures par exemple).

Article 4 - POUR TOUS LES RÉCIPIENTS EN VERRE il est recommandé de les déposer dans les cases ou conteneurs prévus à cet effet par les Communes. La collecte à part du verre soulage d'autant la collecte générale des ordures ménagères et permet un recyclage de ce verre.

Article 5 - LA DÉCHARGE DE SAINT-DIDIER-EN-VELAY EST FERMÉE A TOUS DÉPOTS. (Arrêté Municipal du 28 octobre 1983).

La décharge de SAINT-JUST-MALMONT fait l'objet d'un règlement particulier.

JOURS DE COLLECTE

LUNDI	Matin	LA SÉAUVE	JONZIEUX
	Soir	SAINT-DIDIER-EN-VELAY	MARLHES
MARDI	Matin	PONT-SALOMON - SAINT-FERRÉOL	SAINT-JUST-MALMONT
	Soir	VILLAGES	SAINT-GENEST-MALIFAUX
MERCREDI	Matin	ST-VICTOR - ST-ROMAIN-LACHALM	MALMONT - VILLAGES
	Soir	VILLAGES	ST-ROMAIN-LES-ATHEUX
JEUDI	Matin	LA SÉAUVE	SAINT-GENEST-MALIFAUX
	Soir	SAINT-DIDIER-EN-VELAY	SAINT-RÉGIS-DU-COIN
VENDREDI	Matin	PONT-SALOMON - SAINT-FERRÉOL	SAINT-JUST-MALMONT
	Soir	VILLAGES	SAINT-GENEST-MALIFAUX